

CAHIER DES CHARGES

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE AUX SERVICES TECHNIQUES

Du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017

Etabli en application du code des marchés publics Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004 Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.

Tel: 02 98 50 95 95 - Fax: 02 98 50 95 96

ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commande défini à l'article 77 du Code des Marchés Publics, sans minimum ni maximum.

ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE

L'objet du marché est de passer un contrat pour l'entretien et la maintenance de l'installation de récupération des eaux de pluie aux services techniques. Les modalités d'exécution de la prestation sont les suivantes :

Vérification tous les six mois de l'installation de récupération des eaux de pluie des services techniques comprenant :

- le contrôle visuel du fond des cuves et l'aspiration des décantations,
- le nettoyage des filtres extérieurs et leurs remplacements si besoin,
- la vérification du fonctionnement et de l'étalonnage du flotteur ainsi que le contrôle de la crépine d'aspiration et du niveau auquel elle se trouve et son nettoyage.
- le contrôle des débits et de la pression de refoulement des pompes,
- la vérification de la pression du réservoir, de la pression d'enclenchement et du déclenchement du mano-contacteur,
- le contrôle de l'amorçage (étanchéité du circuit d'aspiration),

la manœuvre et la vérification du fonctionnement des vannes d'arrêt

ARTICLE 5: MODALITES D'EXECUTION

Chaque visite devra faire l'objet d'un rapport.

Le dossier de candidature devra préciser les moyens humains et techniques mis à disposition pour assurer la bonne exécution des prestations.

ARTICLE 6 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période de un an allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016. Il sera ensuite reconductible une fois par tacite reconduction pour des périodes de un an, soit pour une durée totale n'excédant pas deux ans.

Le marché est résiliable de part et d'autre, sous préavis de trois mois donné avant expiration de chaque période de 12 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de dysfonctionnement ou de non-respect du Cahier des Charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 7 : DELAI ET REGLEMENT

Les demandes de paiement devront parvenir en deux exemplaires à l'adresse suivante :

Mairie de Trégunc CS 40100 29910 TRÉGUNC

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures.

Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

ARTICLE 8: CRITERES D'ATTRIBUTION

L'offre sera appréciée en fonction :

- **de la valeur technique : 50%.** La valeur technique sera appréciée en fonction de la méthodologie employée : 50%.
- **du prix : 50%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 50 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : ((prix entreprise A / prix entreprise B) x 50)

ARTICLE 9 : TARIFS

Les tarifs proposés dans le bordereau des prix sont fermes actualisables.

Les prix seront actualisés au 1er juillet 2016 en fonction de l'augmentation du SMIC. L'actualisation se fera aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à la date de début d'exécution des prestations.

1) Modalités d'actualisation du prix :

Les prix stipulés révisables annuellement tous les 12 mois de contrat, ne pourront en aucun cas être supérieurs à ceux calculés selon l'indice suivant : P = Po * (S / So)

- P = Etant le prix révisé
- Po = Le prix d'origine
- S = Le smic à la date de révision
- So = Le smic à la signature du contrat

Le prix d'origine est réputé correspondre au prix fixé par le candidat dans son offre initiale. Po

Le smic à la signature du contrat est celui du 1^{er} janvier 2015 à 1457, 52 € brut pour 151heures 67 de travail.

2) Modalités d'application de la Taxe à la Valeur Ajoutée

Tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les pénalités de retard sont considérées comme des indemnités ayant pour objet de réparer un préjudice subi par le maître de l'ouvrage du fait du retard pris par le titulaire dans l'exécution de ses obligations contractuelles, elles sont donc situées hors du champ de l'application de la TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

ARTICLE 10: MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté. Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 Trégunc.
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : http://www.e-megalisbretagne.org.

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

AU PLUS TARD LE : vendredi 22 mai 2015 à 12h00

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Les candidats devront impérativement fournir :

- L'acte d'engagement daté et signé
- Le présent cahier des charges daté et signé
- Le descriptif technique de la prestation et les références de l'entreprise.

ARTICLE 11: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER**, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87. Fax : 02 98 50 95 96, ou mail anna.bouvier@tregunc.fr et pour tout renseignement d'ordre technique à **Cécile DRUET**, Services Techniques, Tél : 02 98 50 95 90, Fax : 02 98 50 29 54.

Le Pouvoir Adjudicateur	Le Titulaire	
Fait à Trégunc, le	Accepté le	,